L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE. No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance....$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.....$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots, par chaque publication, dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
WM. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Eta

PAQUEBOT REGULIER PENDANT TOUTE LA SAISON.
POUR BAYOU DES GLAIZE et tous les ports intermédiaires sur le Mississipi, le steamer neuf et fin marcheur HELEN, capt. J. T. Glasscock, partira positivement aujourd'hui 31 courant à 5 heures A.M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord entre les rues Conti et Bienville, ou à J. V. GOURDAIN, 34, rue Conti.
N.B.—L'Helen n'est point rejeté par les Chambres d'Assurances, ainsi que quelques personnes en ont fait courir le bruit, pour s'en assurer, en reste, on peut voir ses certificats à bord.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU-SARA, ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ETE.
BATEAU-A-VAPEUR CLINTON, CAPT. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau a vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orleans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. (en place du Brilliant) et opérera son retour de Bayou Sara, tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. se chargeant de la malle les jours ci-dessus mentionnés.
Le public peut compter que le Clinton continuera ses voyages pendant tout l'été, et le capitaine Baird sollicite respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à W. H. AVERY.
N. B. Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, et partira de ce dernier port, tous les jeudis après midi.
24 fev

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires.—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin.—Le beau steamer ci-dessus ayant été acheté expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedi matin à 10 heures précises et repartira de la Balize tous les lundis, matin à 9 heures, et arrivera en ville le mardi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.
P.S.—Le MUSIC partira de la Nlle. Orleans Mercredi 25 courant à 10 heures A. M. pour la Pointe à la Hache et sera de retour en ville le lendemain soir. 21 mars

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dittas, a été acheté expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus, quittant la Nouvelle-Orléans tous les mercredis après-midi, à 5 heures; Thibodeaux tous les samedis après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.
4 fev.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPOT, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtiments allant prendre un chargement soit au haut ou au bas de la côte, et avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les amateurs et autres qui ont beaucoup de fret à faire prendre soit de leurs magasins, d'entrepôt ou de chantiers, trouveront leur intérêt de s'adresser au soussigné, qui se chargera de faire transporter le long des navires tout ce qu'on voudra y faire embarquer. Un gagnent considérablement sur les frais de transport sur des drays. Les marchandises mises à bord des bateaux du soussigné peuvent être assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY, No 62, Vieille Levée
11 mars

PAQUEBOT POUR LA HAVANE—Le beau brick T. STREET, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. McConnell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret, ou passage, ayant de beaux aménagements pour les familles, s'adresser à bord au pied de la rue St. Pierre ou à REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas.
28 mars

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot CLIFTON, capt J. B. Ingersoll, partira immédiatement. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à J. E. WOODRUFF, 60, Camp.
30 m

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union)—Le navire paquebot UNION, capitaine B. Rattoone, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à J W STANTON & Co., Encoig. Magasins et Lafayette
23 mars

POUR BOSTON—Le beau navire SUFFOLK, capitaine Crosby, partira sous peu. Pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp
27 m

POUR BOSTON—Le navire A. LEVI H GALE, capitaine Thompson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.
26 mars

POUR BOSTON—Le navire WALHON, capitaine Cheever, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune
21 mars

POUR SAVANNAH.—(Georgie)—La goëlette W. D. JENKINS, capitaine Gaskell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WOOD & SIMMONS, 80, Magasins
23 mars

POUR SAVANNAH—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barbes, est actuellement en chargement, et ayant la plus forte partie de son fret engagé, il partira sous peu. S'adresser à bord au Pecan vis-à-vis Tiers d'en bas, ou à WOOD & SIMMONS, 90, Magasins
9 mars

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Thompson, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE, 93 Commune
28 mars

POUR LE HAVRE—Le navire WALPOLE, capitaine Thomas, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, à bord. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune
24 mars

POUR LE HAVRE—Le navire au voilier CHESAPEAKE, capitaine Clarke, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune
21 mars

POUR LE HAVRE—Le paquebot français bien connu ANDELLE, capitaine Guienot, partira du 5 au 10 avril. Pour balance de fret ou pour passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Marigny ou à J. H. EIMER, 35, Royale
13 mars—10

DEMANDE—Quatre à cinq forts nègres pour travailler dans un magasin d'entrepôt. On donnera la préférence à des esclaves qui sont accoutumés à ce travail.
EMERSON, TOURNE & Co, 158, Tchoupitoulas
18 mars

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 33. Tient son cabinet ouvert de 9 heures jusqu'à six heures du soir. 17 mars

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK, Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
21 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

RICHARD HAGAN.—A. SIDNEY ROBERTSON, ALEX. STUART.
RICHARD HAGAN & Co.
NÉGOCIANS-COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL, EN GROS ET EN DETAIL,
6 mars—360 No. 13, Canal Street Row.

L. H. RICHARDS, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, et vente en gros, No. 33, rue de la Douane. 10 juv

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

AVIS—Conformément à un avis donné par les commissaires, une élection des directeurs de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique a eu lieu, le 3 mars 1846, au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville No 52, et les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues pour servir durant l'année prochaine:
A. GORDON, G. MUSSON, P. CONREY, Jr., Wm MURE, E. MILLAUDON.
Et à une assemblée des Directeurs de ladite compagnie du chemin à coulisses du Golfe du Mexique, tenue le 5 mars 1846, au bureau de A. Gordon, les personnes dont les noms suivent ont été choisies pour remplir les fonctions ci-après, savoir:
MM. P. CONREY Jr., président pro-temp.
G. MUSSON, Contrôleur.
J. W. SMITH, Ingénieur en chef.
H. TURNER, Surintendant.
2540 actions ont déjà été prises, et on se propose de clore les livres aussitôt que l'on en aura placé 3000.
Les actionnaires sont informés, conformément à la section 4ème de la charte de cette Compagnie, qu'en vertu d'une résolution du conseil des directeurs, ils sont appelés à faire le 6 avril prochain, entre les mains de M. G. Musson, contrôleur, un second paiement de *trois piastres par action*.
Nlle Orléans, 6 mars 1846. 10mars—1 m 3 p s

PIANOS—AVIS AU PUBLIC.
PAUL WEIL, devant partir pour l'Europe, a l'honneur de recommander particulièrement les sieurs Conrad Bregenzer et Wm. Erfurth, comme parfaits facteurs et accordeurs de pianos. Employés chez moi et précédemment un grand nombre d'années chez les premiers facteurs de pianos à Paris, je puis garantir qu'il donneront toute la satisfaction possible et prie les amis et le public en général de vouloir bien leur continuer la bienveillance dont ils m'ont honoré si longtemps, persuadés que mes successeurs s'en rendront dignes. 30 mars

CONRAD BREGENZER, FACTEUR ET ACCORDEUR DE PIANOS, RUE ROYALE NO. 245, ENTRE DUMAINE ET STE. ANNE.
SE référant au susdit avis, a l'honneur de prévenir le public que le Sieur Wm Erfurt restera à son établissement, il remplira le même emploi qu'il a occupé si longtemps chez M. Weil. En sollicitant la faveur du public bienveillant pour toutes qui concerne son état. C'est à réparer aucun effort pour donner la même satisfaction que son prédécesseur. 30 mars—6

CHEMISES FRANÇAISES, No. 77, ENTRE ROYALE ET BOURBON.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle-Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par la fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle se charge encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.
Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle acceptera des apprenties pour faire [illegible]

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.
[illegible] G. W. DUNBAR [illegible]
BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 31 MARS 1846.

POUR MAIRE:
A. D. CROSSMAN.

Nous avons souvent exprimé cette conviction: le pays peut compter sur le Sénat pour maintenir la politique du pays dans les voies de sagesse. Tout ce qui se trouve au sein de ce corps fait passer notre conviction à l'état de certitude, et nous ne sommes pas les seuls à la ressentir. Le *National Intelligencer* avec lequel nous sommes toujours heureux de nous rencontrer, le *National Intelligencer* qui est placé de manière à bien recueillir les symptômes, s'exprimait ainsi, il y a quelques jours:

"Chaque jour vient ajouter de la force à la conviction que nous avons toujours éprouvée, à savoir, que le sentiment général du pays, c'est à dire le sentiment de la partie éclairée et désintéressée de notre population, est contre la position extrême qu'avait prise au début l'Exécutif dans la question d'Orégon: *Tout ou rien*. Outre les preuves que nous en trouvons dans la presse, les manifestations de l'opinion dans les deux chambres du Congrès prennent de jour en jour, un caractère plus décisif, et montrent non seulement la volonté de reconnaître à l'Angleterre quelques droits sur le territoire dont nous avons réclamé la totalité, mais encore la disposition à voir la dispute relative à ce territoire, réglée par un compromis qui adopterait comme base le 49e de lat., c'est-à-dire un partage presque égal du territoire. C'est une conviction bien satisfaisante pour tous ceux qui, tout en étant prêts à défendre énergiquement les droits de leur pays, veulent aussi laisser les autres nations avoir les leurs, et qui n'entendent pas courir les risques et les calamités d'une guerre pour un droit qui est à tout le moins douteux. Ce préambule nous amène tout naturellement à exprimer le plaisir que nous avons éprouvés en entendant les sentiments avoués par M. Niles dans son dernier discours. L'honorable sénateur a témoigné le désir qu'un compromis eut lieu et sa disposition à accepter la ligne du 49°. M. Niles est un membre qui se détache de l'*extrême gauche* pour venir grossir le *centre gauche*, nous dirions presque le *centre droit*, ce qui rend probable la déclaration de M. Colquitt, que les deux tiers, sinon les trois quarts des sénateurs, sont prêts à abandonner la limite extrême du 51° chose à laquelle nous avions grand peine à croire au commencement de l'année. Nous avons donc plus que jamais confiance entière dans le Sénat."

Cette confiance est, l'on en conviendra, hautement justifiée; et les citoyens de l'Union ont toujours le droit d'être fiers de cette belle et noble réunion d'hommes distingués qui composent le Sénat. Certes il y a quelques grandes figures qu'on y voudrait voir encore; mais n'est-ce pas beaucoup déjà que d'y compter les Webster, les Crittenden, les Calhoun, les Mangum et tant d'autres! Les affaires nationales sont encore entre bonnes mains; et la majorité de ceux qui entrent au Sénat subissent l'influence qui semble inhérente au corps même. L'ardeur politique se transforme en un zèle plein de patriotisme que tempère la sagesse; les dissidence de parti perdent de leur amertume et ne sont plus que des différences d'opinion; la discussion rentre dans les limites de modération dont elle s'écarte quelquefois dans l'autre chambre; le Sénat est véritablement une assemblée d'hommes d'Etat qui cherchent à s'entendre sur les meilleurs moyens de servir la patrie. On n'en trouverait le modèle que dans l'antiquité, que dans le Sénat Romain qui frappait de tant d'admiration l'ambassadeur d'un roi ennemi.

Théatre d'Orléans.

Bénéfice de Madame Casini.

Une semaine entièrement consacrée au nouvel opéra de Donizetti est loin d'avoir épuisé la curiosité ou l'intérêt général; mais le Théatre d'Orléans nous offre pour ce soir une diversion piquante. C'est une représentation au bénéfice de madame Casini; elle ne pouvait arriver plus à propos. Il sied bien aux *Martyrs* de faire une halte au milieu de leur marche triomphale pour laisser venir la Sirène et le Rossignol. Les chants graves, les élans harmonieux de l'enthousiasme chrétien se taisent un moment, pour faire place aux délicieuses modulations, aux capricieuses fioritures d'Auber. Deux actes de la Sirène, un air du Serment, un intermède musical qui ne gâtera rien à cet heureux choix, et le Rossignol, ce vieux bijou, toujours de mise malgré le temps; voilà certes de quoi charmer les plus difficiles, pour une représentation ordinaire; mais le plus vif attrait du programme sera, selon nous, le nom de la bénéficiaire. Le public n'a pas attendu jusqu'aujourd'hui pour apprécier son admirable talent; il peut même attribuer à des encouragements bien mérités, l'assurance qui a succédé, chez Mme Casini, à une funeste timidité. Une sympathie déjà presque ancienne unit l'artiste et ses auditeurs. Ce soir, ceux-ci ne manqueront pas d'en donner de nouveaux témoignages à une actrice dont ils ont vu les débuts dans la carrière dramatique, et qui se trouve ainsi, en quelque sorte, leur élève.

Dans son numéro de samedi, le *Jeffersonian* avoue implicitement, l'injustice de son attaque contre un honorable membre de la Chambre. Que signifie donc la violente sortie dirigée hier contre nous? La seule chose qui résulte clairement de cette longue tartine de patois, c'est que l'*écrivain français du Jeffersonian* a voulu faire le méchant. Pauvre diable!

M. F. A. LUMSDEN, nous prie d'annoncer qu'il n'est pas candidat pour représenter le Second District de la Première Municipalité.

LEGISLATURE D'ETAT.

30 MARS.

SÉNAT.—M. Richardson demande le concours du Sénat à l'amendement introduit par la Chambre dans la résolution chargeant nos délégués au Congrès d'obtenir l'érection d'un phare à l'embouchure du bayou Bonfouca.

M. Hunter demande qu'on s'occupe de l'acte déterminant la qualification des jurés.

M. Mayo, au nom du comité de finances, fait son rapport sur le bill tendant à abroger la 14e. section du *fee bill*. Le comité en recommande l'adoption. Le comité qui avait aussi été chargé d'examiner s'il ne conviendrait pas de substituer partout et dans tous les cas nul salaire fixe à des droits casuels, conclut au rejet.

Il s'élève un long débat, sur la question de savoir quel bill sera mis en discussion. Enfin la motion de dispenser des règlemens pour mettre en discussion le rapport du comité est repoussée.

M. Porter annonce qu'il présentera prochainement un bill pour établir des cours des preuves dans les paroisses.

M. Durant annonce aussi deux bills qu'il présentera prochainement.

On remet en discussion le bill relatif aux droits de préemption sur les terres publiques. Après une vive et longue discussion à laquelle prennent part MM. Brashear, Marks, Mayo, Nicholas, Taylor, Farmer, Porter, etc., une motion de renvoyer au comité est repoussée, 6 oui, 20 non; et le bill est adopté par 22 oui contre 3 non.

Plusieurs bills de la Chambre sont lus pour la 1re fois.

On s'occupe de plusieurs bills présentés par le comité judiciaire et relatifs aux notaires de paroisse.

Le premier de ces bills est relatif au mode et au temps d'élection de ces notaires qui devront être élus tous les quatre ans.

M. Marks demande pourquoi le bill ne s'applique pas à la Nouvelle Orléans.

M. Soulé répond que la nature des choses a porté le comité à faire cette exception; qu'à la Nouvelle-Orléans les fonctions de notaire de paroisse seront divisées entre plusieurs fonctionnaires.

M. Taylor pense qu'il vaudrait mieux élaborer un bill général organisant tout le mécanisme judiciaire et pourvoyant en même temps à l'élection des greffiers, notaires &c.

M. Soulé donne des explications qui sont trouvées satisfaisantes. Ces notaires de paroisse n'auront rien de commun avec les notaires ordinaires. Ils auront à remplir à peu près les mêmes fonctions qui étaient autrefois attribuées aux juges de paroisse.

M. Richardson demande que le terme de service soit réduit à deux ans—C'est bien assez long si l'on fait un mauvais choix.

M. McWhorter demande 2 mois. Ce serait d'après le même principe, encore trop long.

L'amendement de M. Richardson est mis aux voix et adopté. 14 oui—11 non. Ainsi les notaires de paroisse seront élus tous les deux ans. Le bill est adopté section par section.

Motion est faite de passer à la troisième lecture; mais elle est repoussée.

Le Sénat siége ensuite à huis clos et s'ajourne.

CHAMBRE—Une pétition de la compagnie d'infanterie de la Légion, est renvoyée au comité des réclamations.

M. Bullitt présente une pétition de l'Association Charitable des Pompiers, demandant une allocation. Renvoyée au comité de finances.

M. Jones, au nom du comité sur les impressions, dit que le bill adopté par la Chambre le dispense de toute investigation ultérieure.

M. Conrad présente un bill incorporant la ville de Lafayette.

Le même membre, au nom du comité de commerce, fait un rapport favorable sur les résolutions tendant à étendre le port de la Nouvelle-Orléans jusqu'à Lafayette.

M. Eastland, au nom de la minorité du même comité, fait un rapport défavorable. Il pense qu'avant de s'adresser au Congrès, il faudrait avoir l'occasion de connaître l'opinion du peuple.

Après une légère discussion, les rapports sont renvoyés à l'impression et mis à l'ordre du jour pour demain.

M. Philips présente un bill relatif à l'élection des constables dans l'Etat. Renvoyé au comité judiciaire. Le même membre présente un bill relatif à l'élection de certains officiers de paroisse, et un bill autorisant à destituer les administrateurs de successions en cas de négligence, &c. Renvoyés au même comité.

M. Texada présente un bill pour fixer la ligne de frontière entre les paroisses de Rapides et Natchitoches.

La Chambre adopte un bill changeant une circonscription électorale dans la paroisse Claiborne.

[illegible]

Sur motion de M. Derbès, la Chambre s'occupe du bill autorisant les autorités paroissiales à changer les circonscriptions électorales. M. Tuomey dit que le comité d'élections ayant déjà un bill de cette nature en considération, mieux vaudrait aussi lui référer celui-ci. Adopté.

La Chambre s'occupe ensuite du bill divisant l'Etat en districts judiciaires, bill qui donne lieu à une interminable discussion et finit par être adopté.

Motion est faite de reconsidérer le bill fixant le salaire de l'imprimeur de l'Etat—après une assez longue discussion la motion sera définitivement décidée demain.

On s'occupe ensuite du bill de M. Smith abolissant l'emprisonnement pour dettes—sauf les cas de fraude.

M. Jones propose un amendement plus absolu—de sorte qu'on ne pourrait même pas emprisonner pour fraude à moins que le grand jury n'eut trouvé lieu à suivre.

M. Smith combat l'amendement qui est soutenu par M. Jones, et vivement repoussé par M. Tuomey—et finalement déposé sur le bureau.

Ensuite, sur motion de M. Moïse, le bill est renvoyé à l'examen du comité judiciaire.

Le bill divisant la paroisse de St. Bernard en quatre districts électoraux est mis en discussion et adopté—ainsi que celui permettant à Harriett Mitchell f. c. l., de demeurer dans l'Etat.

M. McVea demande qu'on s'occupe du bill relatif à l'incorporation des collèges dans l'Etat de la Louisiane. Adopté.

La séance est levée.

Chronique Locale.

—Francis Blanch a été arrêté hier par la police de la seconde municipalité, sous l'accusation d'avoir poignardé un esclave de Mme Hawley, nommé Sawyer.

—Lorenzo D. French, accusé de vol, a été envoyé hier devant la Cour Criminelle par le recorder Genois.

VOL.—Samedi soir Mme Knox demeurant rue du Canal près de l'Eglise Episcopale, a trouvé son armoire forcée et s'est aperçue qu'on lui avait volé une parure, des bagues, une montre en or, des bracelets en or &c.

—Des voleurs se sont introduits avec effraction, l'avant dernière nuit, dans la maison de M. Cadey, rue Bourbon, et y ont volé une grande quantité d'effets à usage. M. Cadey fut éveillé par le bruit, mais les voleurs eurent le temps de s'échapper avant qu'il eut pu les arrêter.

ACCIDENT.—Un homme nommé Carl Bower est tombé hier d'un échafaudage au troisième étage d'une maison rue Tchoupitoulas; il a eu la cuisse fracturée et a été transporté à l'hôpital de Charité. Son état inspire des craintes.

La malle a manqué hier au-delà de Charleston.

La frégate à vapeur des E. U. Mississipi, est partie le 23 de Pensacole, allant à la Vera-Cruz. Elle porte, dit-on, des dépêches importantes à notre ministre plénipotentiaire au Mexique, M. Slidell.

Joshua M. Clapp, capitaine du navire Panther, accusé d'avoir fait la traite des nègres, vient d'être mis en jugement à Charleston.

Un nègre vient de mourir dans la Virginie à l'âge de 114 ans.

S'il faut en croire le *N. Y. Sun*, le fameux clipper Rainer est arrivé à Liverpool le 3 mars, après un passage de 22 jours; le paquebot Patrick Henry l'a battu d'environ 27 heures.

ASSASSINAT.—On lit dans le Louisville *Journal*
"Un jeune homme, nommé David T. Riley, vint il y a quelque temps du Maryland, dans l'intention d'exercer la profession d'avocat. Ne pouvant réussir, il s'en fut dans l'intérieur et devint maître d'école. Mercredi dernier un jeune homme nommé Richard Merriwether fut trouver Riley à son école, l'amena dehors, et sous prétexte qu'il avait répété certains propos le poignarda. Riley a reçu quatre ou cinq blessures et l'on ne pense pas qu'il en réchappe.

CAUSERIE PARISIENNE.

Le privilége d'un nouveau théatre est décidément accordé à M. Alexandre Dumas. Le célèbre écrivain, dont l'activité prodigieuse est si bien connue, a déjà choisi l'emplacement de son théatre. Sur le boulevard du Temple, entre le restaurant Deffieux et le Cirque-Olympique, on remarque un édifice d'un aspect à la fois étrange et triste, une vieille façade, d'un assez grand style, percée de hautes fenêtres presque toujours fermées; la noble vétusté, l'air morne et abandonné de cette demeure, contrastent singulièrement avec la physionomie et l'animation du quartier. C'était là jadis une habitation pleine de luxe, élevée à grands frais par un financier du siècle dernier. L'entrée principale est située dans la rue des Fossés-du-Temple; la porte cochère s'ouvre sur une vaste cour entourée de bâtiments immenses et délabrés. Si l'aspect de cette maison excite votre curiosité, si vous voulez savoir son histoire, on vous répondra:—C'est l'hôtel Foulon.

Les souvenirs et les annales de la révolution vous diront le reste. Sous le ministère du duc de Choiseul, il y avait dans les bureaux un commis nommé Foulon qui se distinguait par son aptitude administrative et ses talents en matière de finances. A force d'habileté, il parvint à sortir des rangs subalternes; on le fit commissaire des guerres, puis intendant de l'armée et conseiller d'Etat. Dans ce poste élevé, Foulon s'attira l'animadversion générale en donnant à l'Etat des conseils d'une singulière immoralité. Il effraya les rentiers en proposant la banqueroute comme le seul moyen de rétablir le crédit public, il souleva la colère du peuple par un propos qui lui fut attribué:—"Si le peuple n'a pas de pain, avait-il dit, qu'il mange du foin." Mais la révolution allait changer ce régime et intervertir les rôles. Foulon, malgré son impopularité, fut nommé contrôleur général: le surlendemain de cette nomination, le peuple prit la Bastille et se porta de là à l'hôtel Foulon. Le contrôleur général avait disparu; il s'était réfugié au château de Viry, chez M. de Sartines, et pour donner le change aux ressentiments qui le poursuivaient, il se fit passer pour mort. Des lettres de faire part furent répandues à profusion dans tout Paris. Ses gens prirent le deuil, et on lui fit de fausses funérailles. Par malheur, la ruse fut découverte, Foulon pris, traîné à l'hôtel de ville, et massacré.

C'est sur l'emplacement de l'hôtel Foulon que M. Alexandre Dumas élevera son théatre. Aussitôt après la signature du privilége, il a, dit-on, acheté l'hôtel et payé immédiatement un à-compte de cinquante mille écus,—le prix de quelques volumes.

Le théatre nouveau sera construit dans une forme nouvelle; il n'y aura que deux sortes de places: des stalles de première classe à deux francs, et des stalles de seconde classe à un franc, comme au Cirque des Champs-Elysées. L'architecte avait proposé un rang de loges, mais ce serait détruire le mérite d'une distribution très favorable aux recettes.

M. Dumas, qui est en passe de tout obtenir, espère avoir l'autorisation d'intituler son théatre, Théatre Montpensier. Il compte pouvoir l'ouvrir au commencement de l'automne prochain. La pièce d'inauguration sera *Monte-Christo*, drame en seize actes et en deux soirées. On représentera les huit premiers actes un jour, et les huit derniers le lendemain. Ainsi le public sera obligé d'y revenir à deux fois de suite. L'idée est ingénieuse. Ce sera du plaisir en partie double.

Quand on écrit l'histoire, il ne faut rien omettre. En rendant compte de la scène étrange qui s'est passée la semaine dernière au Théatre Italien, un détail assez curieux nous a échappé; nous le ressaisissons pour compléter l'histoire.—C'était au plus fort tumulte pendant que les élégants dilettanti et les belles dames des premières loges bombardaient la scène avec des oranges. L'embarras de l'autorité était assez grand, car ici on ne pouvait convenablement apaiser l'orage par les mesures usitées ailleurs en pareil cas. Qu'aurait dit le beau monde si l'on avait mis des marquises, des banquières, des duchesses et des ambassadrices au violon! Mais M. le préfet de police assistait au spectacle, c'était à lui de prendre un parti, et s'il faut en croire un bruit qui n'a pas été démenti, M. Gabriel Delessert répondit à ceux qui demandaient ses ordres:

—Il y a un moyen bien simple de tout concilier. Le public veut le *Mariage secret*, et M. Lablache est malade! Eh bien! jouez le *Mariage secret* et faites lire le rôle de Lablache.

Comment trouvez-vous le moyen de M. le préfet? On n'avait jusqu'ici dans le même genre que l'histoire de ce directeur de province qui, privé de chanteurs, n'eu fit pas moins afficher la *Dame Blanche*, avec ce précieux avis; "La musique gênant la marche de l'action, tous les airs de l'opéra seront remplacés par un dialogue vif et intéressant." Ce fameux directeur est surpassé par M. le préfet, qui croyait désarmer les dilettanti en supprimant la musique de Cimarosa, chantée par Lablache, et en remplaçant ces airs par une lecture vive et intéressante.

Malheureusement pour nos plaisirs, M. Vatel a rejeté le curieux expédient proposé par M. Delessert;—il a mieux aimé venir lui-même s'expliquer en homme du monde et homme d'esprit avec les aristocratiques perturbateurs, et quelques paroles bien dites à ces gens qui étaient faits pour les entendre ont apaisé comme par enchantement cette tempête de plumes, de fleurs et d'oranges, qui ne se renouvellera plus, nous l'espérons.

De même que les bals devancent le carnaval, les prédications, réservées habituellement pour le saint temps du carême, n'ont pas attendu le mercredi des cendres. Les orateurs les plus distingués de la chaire apostolique se sont déjà fait entendre à une foule empressée. M. Olivier, évêque d'Evreux, a prêché pour l'œuvre de Saint Vincent de Paule; M. Lacordaire avait réuni la semaine dernière, dans l'église de la Madeleine, un nombreux auditoire, avide de son éloquente parole.

Un usage, passablement abusif, s'est introduit dans quelques églises fraîchement décorées; à cinq ou six pas de la porte d'entrée, des barrières forment une enceinte réservée dans laquelle on ne peut pénétrer qu'en payant une rétribution. Cet impôt est applicable au prix des chaises qui se trouvent là, et dont on peut disposer; mais il n'en résulte pas moins que les barrières clôturent l'église dans presque toute son étendue, au profit de ceux qui ont les moyens et la volonté de payer le tribut exigé; tandis que le public non payant est réduit à un étroit espace, très loin de l'autel et très près de la porte.—Dernièrement, dans une de ces églises, un homme se présente, et veut se faire ouvrir la barrière; un suisse, armé de sa hallebarde, l'arrête; tend la main et dit:—C'est trois sous.

A cette requête inattendue, notre homme témoigne sa surprise. C'était un pauvre diable misérablement vêtu et qui n'avait pas l'air d'avoir trois sous dans sa poche. Peut-être venait-il demander au bon Dieu de les lui envoyer. Le suisse inexorable, tenant toujours sa main tendue, répète:—Trois sous!

—Je croyais que l'entrée de l'église était gratuite, réplique le pauvre diable; mais je me trompais; pardon, je m'en vais; je ne suis pas assez riche pour prier Dieu.

Et il sortit de l'église.—Nous livrons ces paroles aux pieuses méditations de MM. les curés.

Au premier rang des nouveautés musicales qui obtiennent le plus de succès en ce moment, nous citerons une charmante et délicieuse valse, dédiée à Mme la marquise de Contades et composée par Mme Polpartin qui est non seulement une artiste et un professeur d'un très grand mérite, mais encore qui se distingue par un talent de composition plein de grâce et de puissance. Le faubourg Saint-Germain a depuis longtemps pris Mme Polpartin sous son patronage [illegible]

[illegible]

geuf une nuit d'été. M. Sowinski est un des représentans les plus distingués de l'émigration polonaise. Le malheur et le talent lui donnaient un double droit à l'hospitalité parisienne, et de grands succès adoucissent pour lui les chagrins de l'exil et les regrets de la patrie absente.

On a beaucoup applaudi dans la même soirée trois nouvelles romances de M. Etienne Arnaud, le gracieux auteur des *Yeux bleus*, qui a déjà conquis une belle place et qui promet de s'élever encore, car il possède l'imagination, le style, la fraîcheur de l'idée, l'originalité de la mélodie et toutes les heureuses qualités par lesquelles on réussit. Ses romances nouvelles, *Paquita*, *la Folle* et *la Beauté de la Reine*, sont déjà sur tous les pianos.

Parmi les œuvres légères qui se sont nouvellement produites, on remarque six petits bustes exécutés par Dantan jeune, avec son esprit et son talent accoutumés, ce sont les portraits fidèles de six acteurs de Paris: Sainville, Ravel et Grassot, du Palais-Royal; Sainte-Foy, de l'Opéra-Comique; Klein, du Gymnase, et Hoffmann, des Variétés. Il est impossible de faire des caricatures plus ressemblantes. On ne saurait qu'applaudir M. Dantan lorsqu'il se repose de ses travaux sérieux et de ces grandes œuvres d'art, en modelant ces charges ingénieuses et plaisantes dont il est le créateur, et dans lesquelles on retrouve toujours la main du maître.

On disait dans la chronique des coulisses et des foyers que M. Brindeau, le jeune sociétaire du Théatre-Français, allait faire un grand mariage en épousant une femme d'un nom aristocratique et célèbre; Mme la comtesse de Lignolle.

Mais c'était là un faux bruit; en y regardant de près, on pourra voir dans le cadre matrimonial de la mairie du deuxième arrondissement, qu'il y a promesse de mariage entre M. Brindeau, artiste dramatique, et Mlle Golvin, rentière majeure.

Après avoir entendu la conversation qui a eu lieu entre M. le duc de Montpensier et M. Meyerbeer au dernier bal de M. James Rothschild, M. Léon Pillet est rentré chez lui et a demandé des chevaux de poste. Un prince du sang avait manifesté hautement le désir de voir bientôt représenter *le Prophète*, désir partagé par le monde musical tout entier; le compositeur avait officiellement fait comprendre par sa réponse que plusieurs rôles de sa partition ne trouvaient pas à l'Académie royale de musique des interprètes suffisans; le directeur ne pouvait plus hésiter: il est parti pour l'Italie. Voulant avoir à tout prix les voix qui manquent à M. Meyerbeer, il est allé les chercher en fabrique—dans le pays qui produit les notes perlées, les gosiers mélodieux et les poitrines à tuyaux d'orgue.

Le voyage de M. Léon Pillet nous vaudra, dit-on, un merveilleux ténor et une prodigieuse basse-taille; mais par une fâcheuse compensation, l'absence du directeur de l'Opéra ferme pour un mois son salon, où se réunit tous les quinze jours le monde politique, littéraire, artistique et financier.

Les anciens et les nouveaux directeurs de théatre font assaut de fêtes cet hiver. M. Delestre-Poirson, qui a réalisé une fortune considérable dans la direction du Gymnase, a donné la semaine dernière un bal très brillant dans son bel hôtel du faubourg Poissonnière. M. Antony Béraud, de l'Ambigu Comique, a célébré par un raout fastueux le prodigieux succès des *Mousquetaires*. M. Dormeuil reçoit une charmante société dans son donjon du Palais-Royal. Le directeur du théatre de la Gaîté donne des fêtes complètes: bal, souper et loterie où tout le monde gagne. Jamais la prospérité dramatique ne s'était signalée avec autant d'éclat.

Mais ce ne sont pas seulement les directeurs qui représentent la fortune du théatre; les auteurs dramatiques ouvrent aussi leurs salons. Nous ne sommes plus au temps où un vaudevilliste léger d'esprit et d'argent exprimait sa mauvaise humeur, au nom de tous ses confrères, par ce plaintif quatrain:

Auprès de ces fiers directeurs,
Qui font si brillante figure,
Qu'êtes-vous, modestes auteurs!
Les marchepieds de leur voiture.

Ces vers datent du siècle dernier. Aujourd'hui nous avons bien encore quelques vaudevillistes maltraités par la fortune; mais la plupart vivent confortablement avec le produit de leurs ouvrages, et quelques uns sont arrivés à l'opulence par le talent et le succès. De ce nombre est M. de Mélesville, qui a donné mercredi dernier un bal charmant dans ses beaux appartemens de la place Vendôme. M. Duveyrier-Melesville a non seulement l'esprit de la scène, mais aussi l'esprit du monde; c'est chez lui une qualité de famille et l'héritage d'un père qui a occupé avec éclat les plus hautes fonctions de la diplomatie et de la magistrature. Nul ne sait mieux que M. Mélesville faire les honneurs de son salon, et il est aidé dans ce soin, avec une grâce merveilleuse, par sa sœur, Mme V..... une des jeunes femmes les plus distinguées de Paris.

Parmi les notabilités de tout genre qui figuraient à cette fête, on remarquait un ancien dieu, le père Enfantin.—Mais pour beaucoup de nos contemporains, ce nom ne réveille plus même un souvenir. Dans ce monde où les hommes et les choses passent si vite, où les destins et les dieux sont si changeans, combien des gens ignorent on ont oublié qu'il y avait une fois une religion nommée le saint-simonisme, et que le père Enfantin a été le grand-prêtre de cette croyance et le chef de ce culte. Aujourd'hui, M. Enfantin a donné sa démission de dieu et s'est fait ingénieur des ponts et chaussées. Les hautes facultés de son intelligence, les vastes ressources de son esprit novateur s'appliquent, dit-on avec succès à la construction des chemins de fer.—L'ancien dieu a prêté bon parti; car les chemins de fer sont la nouvelle religion de notre époque.

Le bal donné samedi à l'Odéon par l'association des artistes peintres et sculpteurs a été fort beau. Il est impossible d'organiser une fête avec plus de goût et de splendeur. Les commissaires et les dames patronesses méritent les plus grands éloges. On parle encore de ce bal, bien que Paris oublie volontiers la fête de la veille pour ne penser qu'à celle du lendemain. Mais il est d'honorables exceptions à cette règle commune, et les souvenirs du bal de l'Odéon ne sont pas effacés par les merveilleuses solennités qui occupent en ce moment le monde parisien:—une fête à l'hôtel Pontalba, et deux bals costumés, l'un chez Mme la comtesse Pozzo di Borgo, l'autre chez Mme la marquise Aguado.

Ce n'est pas tout encore; on annonce qu'un bal sera prochainement donné par le nabab indien. Ce personnage est toujours très recherché, très-couru très fêté. La faveur dont il est l'objet augmente tous les jours, tandis que l'ambassadeur marocain semble au contraire avoir perdu beaucoup de son prestige. Le nabab s'est transporté à Londres, et de là il est venu à Paris dans le but de rendre leur visite à quelques dames anglaises qui étaient allées le voir à Calcutta. Les anglaises et les nababs sont ainsi faits. Les voyages de quatre ou cinq mille lieues ne leur semblent qu'un jeu et une simple promenade. C'est la seconde fois que notre Indien vient à Paris, et ce ne sera pas la dernière, dit-il. Les annales voyageuses qu'il a reçues dans des douzaines adoptent ce[illegible] tent avec enthousiasme les magnificences de son hospitalité. A les entendre, rien n'égale le luxe qui déploie chez lui ce nabab, qui est le plus riche marchand de Calcutta,—c'est-à-dire d'une ville qui compte autant d'habitans à peu près, et dix fois plus de millionnaires, que les plus opulentes capitales de l'Europe. Il a dans le faubourg de Tchauringhé un palais d'architecture grecque, décoré de toutes les splendeurs de l'Orient, et qui réalise les merveilleuses descriptions des Mille et une Nuits. Aussi, à Londres et à Paris, rien ne l'a étonné; il a, vu presque avec dédain la royale habitation de la reine Victoria; il a parcouru avec indifférence les appartemens des Tuileries—"Pour vous donner une idée de son faste—disait une dame anglaise à la dernière soirée de lord Cowley,—vous saurez que dans ses salons les chaînes qui suspendent les lustres sont en or massif."—Ce mirac[uleux] nabab est fou de musique, et bien qu'il soit âgé de cinquante à soixante ans, il a pris à Paris un professeur de chant. C'est M. Balfe qui lui donne des leçons. Il aime beaucoup à exercer en société son talent vocal. Dès qu'il est dans un salon, il se met au piano, et il invite une dame à chanter un duo avec lui, l'invitation est acceptée avec complaisance, et après le duo le galant nabab remercie sa partenaire en lui offrant un cachemire.—Telles sont ses mœurs musicales; il ne chante qu'à ce prix; un cachemire par duo; c'est convenu, on est averti, et il n'y a pas moyen de refuser. Vous jugez si toutes nos cantatrices de salon sont curieuses de marier leur voix à la voix du magnifique virtuose indien.

Et comme les cachemires sont inséparables de toutes les actions du nabab, on a répandu le bruit qu'il donnerait un cachemire à chacune des dames invitées à son bal et qui honoreront la fête de leur présence. Cette nouvelle a mis en émoi tout le beau parisien. Jamais lettres d'invitation ne furent aussi ardemment désirées et recherchées avec un pareil empressement. C'est une rage, une fureur; nos merveilleuses en ont perdu l'appétit et le sommeil. Si l'invitation ne vient pas, on la provoque par tous les moyens imaginables. Le nabab ne rencontre partout que de charmants sourires, d'engageantes paroles et d'ingénieuses flatteries; les plus grandes dames des faubourgs Saint-Germain et Saint-Honoré poussent cette stratégie et ces attaques jusqu'à faire les premières avances; elles envoient leur carte, ou bien elles vont s'inscrire elles-mêmes chez le nabab à l'hôtel de Bristol, place Vendôme.

—Peut-être, diront-elles, n'est-ce pas très convenable, mais avec un étranger qui n'a pas une idée bien exacte de nos mœurs, on ne saurait être tenu d'observer rigoureusement l'étiquette; d'ailleurs cela n'engage à rien, une fois n'est pas coutume, et l'on n'a pas affaire tous les jours à un Indien et un donneur de cachemires.

M. de L.... a caractérisé cet oubli des convenances, en disant que dans leur conduite avec le nabab, ces dames sauraient le pas du châle.

Nous reviendrons sur le bal de cachemires, s'il a lieu, et si cela nous est possible, nous donnerons la liste des dames qui auront reçu le prix de leur présence *à cette fête*.

EUGÈNE GUINOT.
PIERRE DURANT.

Aux Habitants de la Troisième Municipalité.

Attendu qu'une résolution a été présentée à la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, afin d'étendre les limites du port de la Nlle-Orléans jusqu'à la ligne supérieure de la ville de Lafayette; vous êtes respectueusement invités à vous trouver à l'assemblée générale de tous les citoyens (sans distinction de parti), vendredi prochain, 3 avril, à sept heures du soir, au café de Caldwell, encoignure Champs-Elysées et Victoire. L'objet de cette assemblée est de protester contre l'adoption de la dite résolution.

Le Courrier est prié de copier.

AUJOURD'HUI mardi 31 mars 1846, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu pour compte de la succession L. Dillgstarg:
Quatre maisons en briques à deux étages, situées rue de la Vieille Levée, sur chacune desquelles $4000 dues en 1857 doivent être assumées pour faciliter les acquéreurs.
Et d'autres propriétés lucratives de valeur.
Aussi 371 actions de la banque des Citoyens de la Louisiane sur lesquelles existe un prêt de $32, 50 par action, lequel sera payé comptant aux acquéreurs.
Pour plus de détails voir les annonces judiciaires.

FAIENCE & VERRERIE.
Nous appelons l'attention des marchands sur la vente par colis de Faïence et Verrerie, qui sera faite aujourd'hui par le ministère de MM. Beard, Calhoun et Co., à 10 heures 1/2, dans le Passage de l'Arcade, vis-à-vis le bureau des encanteurs.

A VENDRE—UN TERRAIN situé rue du Camp, au faubourg Delord. S'adresser à M. ZAMORA, No. 156, rue Bienville. 25 fev

PERDU hier [illegible] à midi, un petit garçon de 3 ans, vêtu de mérinos couleur lie de vin, et coiffé d'une casquette avec un gland sur le côté. La personne qui a trouvé cet enfant est priée de le ramener à M. P. Pareda, [illegible] une récompense.

[illegible]

Séance Extraordinaire.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.

Jeudi, le 26 mars 1846.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à une convocation du Maire.

Membres présens: l'Honorable G. W. Lewis, président du Conseil, MM. Nadaud, Charbonnet, Wiltz, Andry et Andler.

Absents: MM. Boylan et Eustis.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

Lecture a été faite du message suivant, du Maire:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Le 26 mars 1846.

A M. le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. 3.

Messieurs,

Je vous ai fait convoquer extraordinairement aujourd'hui, à la requête de MM. les aldermen Wiltz, Nadaud et Charbonnet, qui vous expliqueront le but de cette convocation.

Je profiterai aussi de cette séance pour vous transmettre deux copies, l'une, des résolutions adoptées par le Conseil de la première Municipalité, dans sa séance du neuf du courant, relativement à la création par les trois Municipalités d'un cimetière en commun, et l'autre, des résolutions passées avant hier, par le Conseil de la Seconde Municipalité, relativement aux colporteurs, aux encans dits "*Mock auction*" et aux personnes qui vendent sur la Levée et à bord des bateaux. Ces résolutions méritent toute l'attention du Conseil.

Je dois informer le Conseil que toute cette partie de la Troisième Municipalité jusqu'ici desséchée par la machine de la Compagnie de Dessèchement, est entièrement submergée. Il devient donc indispensablement nécessaire que cette Municipalité et la Compagnie, en viennent à un arrangement qui mette promptement fin à un état de choses si déplorable. J'inviterai, en conséquence, votre honorable corps à prendre ce sujet en considération et à s'en occuper sérieusement, et, s'il est possible, sans le moindre délai.

Je suis respectueusement, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
E. MONTEGUT, Maire.

Sur motion de M. Wiltz, le premier paragraphe de la lettre du Maire qui a rapport à la création d'un cimetière en commun, a été déposé indéfiniment sur le bureau.

Sur le second paragraphe de la lettre du Maire qui a rapport aux colporteurs, aux encans dits "*Mock auctions*" et aux personnes qui vendent sur la Levée et à bord des bateaux. Le même membre a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, ont été adoptées:

Résolu que ce Conseil partage les opinions émises dans les résolutions adoptées par le Conseil de la Seconde Municipalité, à sa séance du 24 courant, relativement aux colporteurs, aux encans dits "Mock auctions" &c. &c.

Résolu de plus, que le Maire est et demeure autorisé à transmettre, au nom de cette Municipalité à l'assemblée générale, une pétition dans le sens de ces résolutions.

Sur le troisième paragraphe de la lettre du Maire qui a rapport à la Compagnie de dessèchement, le même membre a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu qu'un salaire de soixante cinq piastres $65 par mois, est et demeure alloué à M. Chs Desmaret, pour le temps qu'il conduira la machine à vapeur de la Compagnie de dessèchement.

Résolu de plus, que le voyer est et demeure autorisé à employer un ou deux hommes pour les travaux de la dite machine à dessécher.

Lecture est faite des communications suivantes:

1o. Une pétition de MM. M. F. Gought et R. Wyman, demandant la permission de bâtir une *barrière* sur la batture en face de la rue Barthelemy.

Sur motion, référée au comité de police, avec pouvoir d'agir.

2o. Une pétition de MM. John C. Smith et R. Muxo, demandant la permission de tenir un jeu de *Rondo*.

Sur motion, référée au comité de police.

3o. Une communication de Firmin Chexnaydre relative à un nègre marron arrêté par lui, et qui s'est échappé de sa cabane, et pour lequel $50 de récompense avaient été offertes.

M. Charbonnet a présenté le préambule et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptés:

Attendu qu'il n'existe pas de preuve suffisante devant le Conseil pour établir le fait que le nègre arrêté par M. F. Chexnaydre est le même que celui pour l'arrestation duquel une récompense de $50 a été offerte, mais qu'il est prouvé aussi que le dit nègre a été arrêté sur le fleuve, dans un Skiff, et que la loi alloue en pareil cas une récompense de dix piastres; Il est en conséquence résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du Maire, à M. F. Chexnaydre, la somme de dix piastres, pour l'arrestation du nègre Wm Jones.

4o. Une pétition de Samuel Rimpson C. L. demandant qu'il lui soit permis de continuer à habiter cette Municipalité.

Sur motion, référée au recorder, avec pouvoir d'agir.

5o. Une pétition de M. J. Keibert, demandant la permission de tenir un jeu de billard de société.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispensation des règles, a été adoptée:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à délivrer à M. J. Keibert une licence gratuite pour tenir un billard de société. Il est bien entendu que le dit Keibert devra payer toutes les patentes.

6o. Une communication de M. C. K. Wise, gardien principal de la maison de force, offrant sa résignation immédiate.

M. Wiltz a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion ont été unanimement adoptées:

Résolu que c'est avec regret que le Conseil accepte la démission de M. C. K. Wise comme gardien principal de la maison de force.

Résolu de plus que dans l'exécution des devoirs qui lui ont été confiés, M. Wise s'est toujours conduit à l'entière satisfaction du Conseil et au mieux des intérêts de la Municipalité.

Sur motion de M. Nadaud, il a été résolu qu'une copie de ces résolutions soit transmise à M. C. K. Wise.

Sur motion de M. Wiltz, le Conseil procède à l'élection d'un gardien principal de la maison de force, en remplacement de M. C. K. Wise, démissionnaire, et M. J. A. DeBlanc est nommé à l'unanimité.

Sur motion, M. Théophile Wiltz est accepté comme la caution de M. J. A. DeBlanc.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un commis de la maison de force, en remplacement de M. J. A. DeBlanc démissionnaire, et M. J. R. Vienne est nommé.

Sur motion, M. Gabriel de Feriet est accepté comme la caution de J. R. Vienne.

M. Wiltz présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, est adoptée:

Résolu qu'il soit nommé un sous-gardien additionnel pour la maison de force, qui recevra le même salaire que ceux qui y sont déjà employés.

Sur motion de M. Charbonnet le Conseil procède à l'élection du dit sous-gardien et M. Laurent Roger est nommé à l'unanimité sous gardien de la maison de force.

Sur motion, M. Manuel Prados est accepté comme la caution de M. Laurent Roger.

Appel des Comités.

M. Wiltz au nom du comité des finances, présente le rapport suivant, lequel, sur motion, est adopté:

Votre comité des finances a l'honneur de vous rapporter qu'il a compté et brûlé, ce jour, la somme de quatorze mille cinq cent quatre-vingt treize piastres en billets de cette municipalité, des émissions ci-dessous détaillées, savoir:

Emissions Sommereau,	$ 423
Bons d'échange, 11 janvier 1840,	1,562
Emissions du 25 avril,	1,232
do du 10 septembre,	7,181
Bon d'échange, 18 janvier 1841,	3,720
do 20 janvier 1842,	475
	$14 593

Nouvelle-Orléans, 23 mars 1846.
P. S. WILTZ, rapporteur.

Le même membre au nom du même comité présente le préambule et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion, et après dispensation des règles sont adoptés.

Attendu que la cabane d'huîtres située sur la levée à l'encoignure de la rue Mandeville, a été abattue pour en donner l'emplacement à la compagnie des Pompiers Phœnix No. 8, et que la dite cabane a été payée cent piastres à la Corporation par M. Jean de la Cruz pour y vendre des huîtres,

Résolu que le trésorier est autorisé à rembourser à M. J. de la Cruz la somme de cent piastres sur le mandat du maire.

Résolu que le maire est autorisé à souscrire un billet de $387, payable au 23 mars 1847 et portant 8 p. 100 d'intérêt, en faveur de M. E. Crocker, sur la remise de pareille somme en billets de cette municipalité.

Résolu que le trésorier est autorisé à payer les comptes suivants sur les mandats du maire, savoir:

A F. Juré, pour viande fournie au Work-House en novembre 1844:	$ 6 "
A B. Oagatte, pour intérêts dus	" 55 83
Au Courier, pour insertion d'avis concernant les Ecoles Publiques	" 16 "
A J. F. DuBarry, pour frais de bureau	" 3 50
A John Brown, pour 18 jours de travail de sa négresse Henriette, employée aux travaux publics	" 4 50
A Isaac Depas, pour 400 tonneaux pierres à paver	" 150 "

Résolu que le maire est et demeure autorisé à émettre, au nom de cette Municipalité, les billets suivants, en faveur du commandant de la Légion de la Louisiane, et ce en échange de quatre mandats de la somme de $500 chacun, tirés par le maire en faveur du dit commandant, en vertu de certaines résolutions adoptées par ce Conseil—savoir:

Un billet de $500, payable à 2 mois de date.
" " " $500, " 4 " "
" " " $500, " 6 " "
" " " $500, " 8 " "

Résolu de plus que toutes ordonnances ou résolutions faisant une ou des allocations à la Légion de la Louisiane sont et demeurent abrogées.

Résolu qu'un délai de quatre mois est et demeure accordé à Madame Veuve Miguel Cruzat pour le paiement de sa taxe de 1844, et que toutes poursuites contre elle ou la succession de son mari soient immédiatement suspendues.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, à M. B. Llado la somme de $25 pour le temps qu'il a été employé au corps de garde, et que la dite somme de $25 par mois lui sera dorénavant allouée pour ses services au dit corps de garde.

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur les mandats du maire, les comptes suivants, savoir:

A M. J. A. DeBlanc, pour 12 barrils de viande achetés pour l'usage de la maison de force $ 56 25
A E. Mazerat, pour onze mois de nourriture du nègre Shedrick, employé au corps de garde, 66 68

Le même membre au nom du comité de contrôle de la voirie, a présenté les résolutions suivantes; lesquelles sur motion, et après dispensation des règles, ont été adoptées:

Résolu que le comité de contrôle de la voirie est et demeure autorisé à faire paver le côté est de la rue des Champs Elysées, à partir de la rue de la Levée jusqu'à la rue des Grands Hommes, (les intersections des rues non comprises.)

Résolu de plus que le paiement dudit travail devra être fait à mesure que chaque ilet sera pavé, et que l'entrepreneur devra s'engager à entretenir en bon état et à ses frais et dépens lesdites rues, et ce pendant l'espace de deux années.

Résolu de plus que la proportion du pavage dûe par les propriétaires sera payable en billets à deux, quatre, six, huit, dix et douze mois.

Résolu de plus que ledit pavage devra être fait sous le contrôle du voyer et du comité de contrôle de la voirie et approuvé par eux.

Résolu que le comité de contrôle de la voirie est et demeure autorisé à faire construire des ponts d'intersection sur le côté Est de la rue des Champs Elysées à partir de la rue Moreau jusqu'à la rue des Bons Enfans.

Résolu de plus que ledit comité est et demeure autorisé à faire continuer le pavage de la rue des Champs Elysées à partir de la rue des Grands Hommes jusqu'à la rue des Bons Enfans.

Le même membre a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion, et après dispensation des règles ont été adoptées:

Résolu que la proposition faite par M. Bernard Marigny de vendre à cette municipalité 180 milliers de briques du lac à $8 50 le millier, livrables au dépôt du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, en paiement des taxes qu'il doit à la municipalité, est et demeure acceptée.

Il est de plus résolu qu'aussitôt la réception des briques ci-dessus mentionnées, elles seront employées comme suit: d'abord à la construction d'une nouvelle case à pompe pour la pompe No. 9, ensuite, à construire un mur du coté sud de la maison de force, et la balance sera employée à la confection de banquettes, par portions égales dans les 1er, 2me et 3me districts.

Résolu que le comité de contrôle de la voirie est et demeure autorisé à faire construire (sous la surintendance du voyer) une case à pompe en briques et convertie en ardoises, sur l'emplacement maintenant occupé par la compagnie des pompiers Créole No. 9, et pour l'usage de ladite compagnie, pourvu que la dépense totale dudit batiment n'excède pas la somme de quinze cents piastres ($1500), tout compris.

Résolu qu'une appropriation de $750 par an est et demeure accordée à la compagnie des Pompiers Phœnix No 8, à partir du 1er janvier dernier, et ce, payable par quartier.

M. Andler a présenté la résolution suivante:

Résolu que l'ordonnance relative aux animaux épaves, adoptée le 9 du courant soit et demeure amendée de manière à ce que les limites prescrites dans le 4me district ne s'étendent pas plus loin que cette partie de la rue Claiborne bornée par les rues Esplanade et Labarre.

Après quelques débats, M. Wiltz a fait la motion de déposer cette résolution indéfiniment sur le bureau—Sur l'adoption de cette motion, M. Andler a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Nadaud, Wiltz et Andry avaient voté dans l'affirmative—3 oui. Et MM. Charbonnet et Andler dans la négative—2 non. Conséquemment ladite motion a prévalu et la résolution déposée indéfiniment sur le bureau.

Sur motion de M. Wiltz le Conseil siége à huis clos; quelques instans après les portes étant ouvertes, sur motion, le Conseil s'ajourne à samedi 4 avril 1846, à 5 1/2 heures P. M.

Pour copie conforme
J. E. LAYET, secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 30 mars 1846.

Le marché au coton continue dans son état d'instabilité, par suite de la teneur des avis commerciaux d'Europe, et il est à présumer qu'il s'écoulera quelques jours avant que les détenteurs et les acheteurs puissent s'entendre. Les ventes d'aujourd'hui ont été d'environ 1200 balles à des prix irréguliers quoique généralement à une baisse de 1/4 cent la livre.

Le change se maintient toujours aux cours précédens. Nous cotons: Sterlings 6 3/4 (a) 7 pour cent de prime; francs 5 32 1/2 (a) 5 35; sur New York, à soixante jours, 2 (a) 2 1/4 pour cent d'escompte, à vue, de 1/4 pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Alabama, Windle, Galveston, Merle, Beylle & co
Navire Queen Victoria, Ranlett, Havre, Jenkins & Tigler
Primera la Catalana, Martorell, Havane, Raymond & co
Brick Swan, Bird, New York, J H Ashbridge
Goel R. Baker, Stocker, Mobile, Walton & Sheafe
Steamer Champion, Stephenson, St Louis, J M Burrows

ARRIVÉS.

Navire Constantine, Sampson, de Liverpool.
Navire B C Bailey, Fitz, de Liverpool.
Navire Harkaway, Cornien, de Rotterdam.
Navire Hampden, Cowen, de Liverpool.
Navire Isabella, Boggs, de St. Thomas.
Barque Queen Victoria, Turner, de Hull.
Navire Princess Royal, Frazer, Liverpool.
Barque Helen Laffey, Liverpool.
Navire Commodore Jones, Liverpool.
Goel Octavia, Churchill, d'Apalachicola.
Goel Maria Cozzens, de Pensacola.
Steamers Yazoo, Morrison, de Shreveport.
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg.
Westwood, Holton, de Greenwood.
Judge McLean, Hinkle, des Attakapas.
Cote Joyeuse, Bronaugh, du Grand Ecore.
De Soto, Dalman, du Grand Ecore.
J M Streck, Wilson, de Lafourche.
Creole, Hernn, de Mobile.
Winslow, Selleck, de Bayou Sara.
Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
Homer, Swager, de Beardstown.
Greenwood, Hadlock, [illegible]
Highlander, Settings, de St. Louis.
Monarch Dunn, de Memphis.

DATES.

New York	mars 21	Liverpool	mars 3
Washington	mars 22	Havre	9
Charleston	mars 25	Mexique	mars 13
Texas	mars 25	Havane	mars 20

SUCCESSION de Françoise Joséphine Decorte de La Grosse Tête.—Avis est donné aux créanciers de cette succession d'avoir à se faire connaître au soussigné et de lui présenter une note de leurs créances avec les titres sur lesquels elles sont fondées.
BEN. DENYS, curateur.
Encoignure des rues St. Jean et de la Commune.
31 mars—3 sc 10j

TATOUT Frères.
No. 101, rue de Chartres, encoignure Toulouse,
REÇOIVENT par les derniers arrivages de France et du Nord, un grand assortiment de marchandises à vendre à un bon marché pour du comptant, un joli assortiment de bas blancs et couleur pour femmes et fillettes, chaussettes écrues et mêlées pour hommes et enfans, peignes démêloirs en buffle et façon buffle, do. à chaux du do. do. en corne ordinaire, do. do. en écaille, do. à papillottes en écaille et imitation, do. do. en corne, do. de poche do. do. en écaille et en ivoire, do. do. éponges en paquets à toilette, brosses à dents assorties de qualités, bretelles élastiques en coton blanches, do. tricotées et bouclés à trois boutons, boucles à pantalon, blanches et vernies, boutons, do. do. pour pantalons, do. en soie et lasting pour habits, cols brodés et colliers de perles de mousselines blancs, ganses assortis de grandeurs, anneaux à rideaux assortis de numéros, crayons, papier pour ardoises, plumes d'acier et autres, papier rayé, dito pour écolier, do. do. à lettre, dés à coudre et aiguilles Warren première qualité, couteaux, ciseaux, rasoirs et cuirs à razoir, lacets en galon et en coton numéros assortis, savons, cosmétique pour dito pommade de la parfumerie, tabatières, bougies, vernis noir, des assortis, veilleuses sur boîtes, et sur liege première qualité, laine coton cirée, lacets en coton, ferrés pour souliers, un lot de chapeaux de Bandoly. Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'autres articles et ils ont aussi un dépôt d'allumettes de première qualité.
31 mars

A VENDRE par les soussignés:
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
25,000 sacs en pièces, de deux boisseaux et demi.
1,000 colis thé noir, imperial et poudre à canon.
1,000 barils maquereaux.
450 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford.
50 surons indigo, 100 caisses savon steamboat.
750 barils clous de Boston;
50 barriques riz de la Caroline;
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CAFE DE LA HAVANE—64 sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
31 mars

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, par PIERRE POUTZ, 93, Douane
31 mars

HABILLEMENS—10 caisses pantalons et levites en denims, chemises rayées, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins
31 mars

CHAPEAUX—Un fort assortiment de chapeaux en castor, soie, nutria et feutre, à vendre à des prix réduits par FROST & Co.
31 mars 10 Magasins

BOTTES Souliers et Brodequins—Un assortiment général de ces articles, venant directement des manufactures, constamment en vente par FROST & Co.
31 mars 10, Magasins

LIVRES en blanc—1 caisse assortie, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
31 m

BLANC DE PLOMB—40 barillets No. 1, de Philadelphie, en magasin et à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
31 m

BOUCAUTS—50 jeux et 200 barils, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
31 m

HUILE de Tanneurs—24 barils, en magasin et à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
31 m

FARINE—399 barils farine superfine, en débarquement du vapeur Princess, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas.
31 mars

MAIS—762 sacs, en débarquement du vapeur Princess, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas.
31 mars

BEURRE ET FROMAGE DE L'OUEST—1500 barillets beurre, et 250 caisses fromage, à vendre à bas prix, par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.
31 mars

SUCRE EN PAINS, brisé et en poudre—En débarquement de la barque Apthorp et du navire Louisa.
15 caisses et 35 demi caisses sucre en pains;
25 barils sucre brisé;
10 barils sucre en poudre, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune.
31 mars

AMIDON de Proctor—30 caisses et 50 demi do, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
31 mars

HUILE de Baleine—Huile Sperme, blanchie, pour le printemps et l'hiver, huile de baleine naturelle, huile d'éléphant de mer, en barriques et barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
31 m

CIRAGE et Encre noire, de Mason, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune.
31 m

GRAISSE de qualité supérieure, 70 1/2 bls et 52 frequins, en débarquement du Julie Chouteau, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune
31 m

VINAIGRE Blanc—40 bls venant d'arriver, et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
31 m

NOUVEAUTES—Reçu par le navire Elizabeth du Havre, un joli assortiment de jaconats et balzorines, de la manufacture de Wesserling et en vente chez CHARLES ODIER & Co. 15 Royale
24 mars—6

FIL A Cordonnier et à Tailleurs—En paquets à la convenance des acheteurs, à vendre en magasin par VANCE & LEPPER, 94 Bienville
28 mars

LINONS—Un assortiment de linons 5/8, 7/8 et 3/4 de large, à vendre à des termes raisonnables, par VANCE & LEPPER, 94 Bienville.
28 mars

POMMES DE TERRE—150 barils pommes de terre du Nord, à œil violet, en débarquement du navire Warsaw, à vendre par E. KEEP, 18, Poydras.
27 mars—3

CHAPEAUX—300 caisses contenant un assortiment de chapeaux soie, castor, à vendre par R G HOBBS, 12 Douane.
26 m

INDIGO—40 surons de Caracas, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
25 fev

L'ECHO DES FEUILLETONS, LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés, PAR ALEXANDRE DUMAS.
REÇU par le Warsaw le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Moine au Diable. 2o. la 1re livraison du Journal des Journaux, suite de Miss Rain avec deux nouvelles, Madelle, Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier.
LOUIS XIV ET SON SIECLE—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.
Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No. des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boîte.
LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c. édition illustrée par MM Fellens & Dubois, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 24 volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 82

Eglise Evangélique Française.
Rue Conti, No. 160, entre Hôpital et Quartier
Service régulier, chaque Dimanche, le matin à 11 heures, et le soir à 7 heures.
Ecole du Dimanche pour les enfans, à 9 1/2 heures A. M.
28 mars

STATUE DU CHRIST, EN IVOIRE.
POUR satisfaire à la demande d'un grand nombre de visiteurs, l'exposition en sera continuée une partie de cette semaine, et si cela est possible, jusqu'à samedi 4 avril, à la GALERIE NATIONALE, rue St. Charles No. 13. Prix des billets, y compris l'entrée de la galerie de Tableaux, 50 cents. 30 mars

MEDECINES—Les célèbres médicaments suivans du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co., 30, Vieille Levée, agents des manufacturiers—Salsepareille, Buchu, Liverworth, Wahoo, Creosote, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Masse bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 20 m

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI, CHEZ E. LAVENERE, pharmacien, encoignure Casacalvo et Française, 3me Municipalité. 13 mars—30

Mystères de l'Inquisition.
ON souscrit à cet ouvrage chez M. Godin, libraire, rue de Chartres No. 135, et à l'imprimerie de J. L. Sollée, rue de Chartres No. 137.
La première livraison paraîtra le 7 avril 1846.
Cet ouvrage sera publié en 25 ou 24 livraisons à raison de DIX CENTS chaque livraison de seize pages grand in 8o., rendue chez les souscripteurs. 27 mars—4

Mme FRYER,
Encoignure des rues Bienville et Royale
REÇOIT par le navire Elisabeth, venant du Havre, un bel assortiment de jaconats, mousselines et organdis grande nouveauté, aussi des batistes d'Ecosse, batistes de soie, etc. etc. Mme F. reçoit encore des chapeaux de paille en tout genre. Elle en fera l'ouverture dans le courant de la semaine. 27 mars

Nouveautés de Paris.
LE soussigné a l'honneur d'informer les respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Ocean, Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire vendre à des prix très bas. Son assortiment se compose de mousseline panama haute nouveauté, balzorine, jaconat français, partie de barege riche pour robes, dito ordinaire, un grand choix de châles et écharpes de toutes descriptions, barege vert, noir et blanc.
Parmi ses envois, a été jointe par erreur, une partie de soierie pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendues au dessous du prix coûtant. Ainsi poult de soie noir, moire, grande largeur, à $2 la yarde, florence noir et de couleur, cerise exceptée, à 50 cents.
Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste fil, unis et brodés, do. à plis, écharpes dentelle blanche pour mariée, châle dentelle noire, etc. etc. Ce qui joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus plus varié qu'il y ait en ville.
Le soussigné ose espérer la continuation du patronage qui a bien voulu, tout à été honoré jusqu'ici. Ses marchandises sont d'ailleurs marquées au cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur.
27 mars R. D. FANIS, 146 rue Royale

REÇU par le navire Elizabeth, du Havre, un envoi de
Musique Nouvelle
A vendre à 25 00, au-dessous du prix marqué, comprenant des airs d'Opéras et des morceaux pour piano sur les Martyrs, la Reine de Chypre, la Favorite, les très opéras en vogue.—Aussi un grand assortiment de Cordes de Naples, et autres pour violon, guitare, contrebasse, harpe, etc., ainsi que des cordes pour pédales, grande Valse de la Sirène, arrangée par H. Leh... T. E. BENOIT
25 mars—3 37 Chartres

GARDES D'ORLEANS, attention
TIR A LA CIBLE.
La Compagnie prendra les armes, dimanche 5 avril à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'été et avec havresac garni.
La plus grande ponctualité est requise.—Par ordre du capitaine, W. ANDRY, sergent major.
N. B. Après la revue il y aura une élection pour les membres du comité devant servir pour les six mois courant. 30 mars

ARGENTURE Galvanisée—Reçu, un nouvel assortiment d'Argenture galvanisée, procédé de MM. de Recourz & Elkington, à vendre par LOISON & SILVESTRE
30 mars 36, rue de Chartres

ABSINTHE SUISSE—90 caisses Absinthe Suisse 50 dito dito fine, 15 dito dito supérieure 10 dito Vermouth, 15 dito Kirsh; 15 dito Curaçao, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres

SALAISONS—150 caisses salaisons assorties, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres

HABILLEMENS d'Enfans—Reçu par le Louisa, de New York, un grand et bel assortiment d'habillements d'été pour enfans de tout âge, confectionnés avec soin et dans les derniers goûts, à vendre par LOISON & SILVESTRE
30 mars 36 rue de Chartres

TABAC Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par EDW. CLAGUE
30 mars 28 Gravier

SUCRE de la Havane—250 caisses Blanc, jaune et blanc en magasin et à vendre par ED CLAGUE 28 Gravier

TABAC—46 balles Cuba tripes et capes, en magasin et à vendre par ED CLAGUE
30 mars 28 Gravier

MIEL—En débarquement du brick T. Street, à vendre par EDW CLAGUE, 28 Gravier
30 mars

AMIDON de manioc—30 barils en magasin et à vendre par EDW. CLAGUE, 28, Gravier
30 mars

CAFE—300 sacs vieux Rio gouvernement Java et Moka, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins

SEL d'Epsom—Souffre, Alun Couperose, saleratus &c. à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

INDIGO—40 paquets Manille, Carraccas, etc, en caisses surons et barillets, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
30 m

BOUCHONS—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux 600,000 Bouchons
24 m AUG. MOLIER, 90 St Louis

CERISES A L'EAU-DE-VIE—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—50 caisses cerises à l'eau de vie. AUG. MOLIER, 90, St Louis
24 m

VIN de Champagne—600 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis
23 mars

SARDINES à l'huile—4000 boites et demi dito, de la marque bien connue B. Guilbaux, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis
23 mars

HUILE d'Olive—2000 paniers et caisses huile de Marseille et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St Louis
23 mars

VIN de Sicile—80 barils et quarts, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis
23 m

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis
23 m

VIN de Catalogne—5 pipes, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis.
23 m

VIN Muscat de Frontignan—25 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis.
23 m

LIQUEURS ASSORTIES—250 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis
23 m

CERISES à l'Eau-de-vie et au Jus—50 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis
23 m

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 30 mille et 10,000, par sacs de 100 et 500, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis
23 mars

BOUTEILLES vides—100 paniers, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis.
23 m

SARDINES A L'HUILE—En boites et demi boites, de la fabrique de Chatelaine Jr. et Basset, en débarquement de la barque Strafford, de Bordeaux, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane

COGNAC—[illegible] en demi et quarts de pipes, attendu par le [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane
26 mars

BOTTES, [illegible]—129 caisses en débarquement [illegible] à vendre par R G HOBBS, [illegible]

CHAUX DE PIERRES, de Thomaston—1,000 barriques chaux de pierres, de Thomaston, en débarquement du brick Kimball, au dessous des Magasins Rouges, troisième municipalité, en excellent ordre pour l'expédition, à vendre par JOHN STROUD & Co., 56, rue de la Douane, ou à G. W. BROWN, 11, Magasins Rouges, 3me municipalité
28 mars—3

TABAC—Un petit lot Vuelta de Abajo, récemment reçu et à vendre par WARNEKEN & KIRCKOFF, 26 Bank Place
28 mars

EAU DE FLEURS D'ORANGERS, de différentes qualités et modèles, à vendre par B TALAMON, 80 rue St Louis
23 mars

BOUTEILLES VIDES, à vendre par B TALAMON, 80 rue St Louis
23 mars

EAU DE VIE, très vieille, de la marque Castillon, à vendre par B TALAMON, 80 rue St Louis
23 mars

EAU de fleur d'oranger de différents modèles, à vendre par B. TALAMON, 80, rue St Louis. 15 Jan

VIN ROUGES—De toutes qualités, en barriques et en caisses, à vendre par B TALAMON, 80 rue St Louis
23 mars

BOUCHONS A DAMEJEANNES—Bouchons longs, fins, bouchons ordinaires, à vendre par B TALAMON, 80 rue St Louis
23 mars

HUILE D'OLIVE, de la marque Porsel fils, en paniers de 12 bouteilles et de 24 demi bouteilles, à vendre par B TALAMON, 80 rue St Louis
23 mars

ABSINTHE SUISSE, Curaçao, Marasquin, Eau de Vie de Dantzick, à vendre par B TALAMON, 80 rue St Louis
23 mars

EN débarquement du Strafford, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge;
25 demi dito vin blanc;
100 milles bouchons palmits;
100 boites eau de cologne;
12 douz de veaux cirés pour tiges de bottes;
20 caisses savon de Marseille; à vendre par DUDOUGT & TEULADE, 13, Toulouse.
23 m

CAFE—201 sacs Havane fin vert, en débarquement du brick Tilton à vendre par TROISGROS & LAMPRE.
27 mars

CIGARES de la Havane—64,000 regalias, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée
27 m

SUCRE de la Havane—75 caisses en débarquement du brick T Street, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
27 mars

FROMAGE—100 caisses en débarquement du vapeur Albatross, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas
30 mars

CHANVRE ET FIL CARRE—56 balles chanvre nétoyé et 100 paquets fil de carré en débarquement du vapeur Albatross, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas
30 mars

RASPAIL.
MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la librairie de LELIEVRE, Encoignure Royale et Ste Anne
24 mars

TRAITEMENT RASPAIL.
LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr. F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général:
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail.
Aussi:—Tous les médicaments indiqués dans ce traité.
Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité.
9 mars—30 F & J LACOSTE, 105 Royale

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit, fortifie promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de Regnauld aîné.
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 10

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.
EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet bien relié $4
Payables d'avance.
N. B. L'ouvrage est illustré par les premiers artistes de Paris 17 mars

F. V. RASPAIL.
MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in 18o, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire,
16 mars 149 rue de Chartres

HISTOIRE DE LA LOUISIANE, PAR CHARLES GAYARRÉ.
PRESENTEMENT en vente à la Librairie de VOR. HEBERT, 149, Chartres.
25 fev

CHARTE D'INCORPORATION DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
DIGESTE ANALYTIQUE DES LOIS DE LA LEGISLATURE, FORMANT LA CONSTITUTION DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, compilé par l'Honorable J. W. Collins, revu et publié par G. Morel, Pâx, une piastre.
A vendre par AUGUSTE BRUSLÉ, Encoignure Douane et Chartres
30 mars—3

Manufacture de Brosses de la Nouvelle Orléans.
No 25, RUE DU CANAL.
J. HUTTY & Co. appellent l'attention des détaillans et du public en général sur leur grand assortiment de brosses de toute première qualité. Comme ils manufacturent eux mêmes ils peuvent les vendre à meilleur marché que n'importe quelle maison de cette ville. Ils remplissent les ordres qu'on leur donne.
Ils ont aussi en mains, des soufflets de forge, de toutes grandeurs, garantis.
30 mars—1m J. HUTTY & Co, 25 Canal

AVIS—M. G. O. HALL ayant l'intention de s'absenter pour quelques tems, et son association avec le soussigné étant expirée, il se retire de la société par consentement mutuel, à partir de cette date.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1846. A. LEDOUX & Co.
30 mars

AVIS AUX AMATEURS.
PLANTS DE VIGNES—5,000 plants de vignes de toutes qualités, en débarquement du navire Strafford, et à vendre par NUMA LACOSTE, 103 rue Royale
30 mars

Nouveautes de Printems.
Grand assortiment de Jaconats Français, Batistes, Toiles, Organdies, Mousselines brodées et rayées, Batistes rayées, Baréges et Balzorines, venant d'être débarqués, à des prix très modérés.
C. M. SIMPSON, 21 rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir de New York et de l'Europe un bel assortiment de Marchandises nouvelles de printems, sur lequel il appelle l'attention des acheteurs, savoir:

Toiles Linons français d'une yarde de largeur, bon teint, à				15 cents
1 do. Jaconats	25	do.	do.	31 "
1 do. do.		do.	do.	37 "
1 do. do.		do.	très riches, do.	44 "
1 do. Grande très beau,				37 "
1 do. do. brodé, à $5 par robe.				

Mousselines françaises garanties bon teint et d'une yard de largeur, à $2, $2 50 et $3 par robe.
Robes Baréges et Balzorine de 14 à 50 cents;
2 do. do. extra riche de 62 à 75 cents, les mêmes qui ont vendu $1 le mètre à Paris.
5 caisses Toile d'Irlande, très belle pour famille.
3 do. Mouchoirs de batiste de 15 cents à $1 la pièce;
3 do. Linon à moustiquaires fil et coton.
Aussi—Un grand assortiment de calicos de 9 à 12 1/2c par yarde, garantis bon teint et jolis dessins, ainsi qu'un assortiment complet de marchandises pour famille et pour habitation 31 mars

M. J. AUGÉ, Coiffeur, informe les personnes qui veulent bien l'honorer de leur patronage, qu'il vient de recevoir un grand et bel assortiment de Cheveux pour tout genre de coiffures, &c. Ainsi qu'un grand assortiment de parfumeries et de tout ce qui convient pour la toilette des Messieurs et Dames.
30 mars— Encoignure Bienville et 63 Chartres.

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE
VENDUS A GRAND RABAIS
AU RAZARPARISIEN
Encoignure des rues Royale et Dumaine.
NORMANDIN frères, continuant et voulant terminer leur liquidation, mettront en vente aujourd'hui 28 courant leurs marchandises de printemps arrivées nouvellement de France.
On est certain de trouver chez eux un très grand avantage pour les prix et la qualité égale (soit en solde ou en détail) pour toute espèce de marchandises, consistant en,
Chapeaux de paille d'Italie, rubans, lingerie, broderies, dentelles, fourniture de lingerie, bonnets, fichus, collerettes, manchettes, parapluies, ombrelles, cannes, ganses, bas, tireuses, porte-feuilles, bijouterie, objets de bureau et autres de fantaisie, gilets, bretelles, gants, mouchoirs, bronzes, cristaux, &c. &c.

Chapeaux de paille gars.			Cravates d'été,	$0 50
fins, de	$3 à 6	—	Mouchoirs batiste,	75
Do. de rougards,	1 à 4	—	"	1
Foulards,		—	Chemises toile franc.	3
Jupons, crinoline,	2 50	—	"	4
Gants de peau,	75	—	"	5
" filet,	35	—	" coulent.	75
" longs,	75	—	"	1
" fil d'Ecosse,	40	—	"	1 50
Bretelles fines,	1 50	—	"	50
" Ordinaires,	75		Cols satin,	75
Echarpes,	2	—	"	
Cravates carrées			Divers jouets d'enfans,	
soie, de	1 à 2	—		

30 mars

J. S. DE PALOS,
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.
SES cours ont toujours été couronnés de succès, et les personnes qui ont déjà étudié l'Anglais et l'Espagnol et qui ont fait peu de progrès dans la connaissance de ces langues, en feront de rapides par la méthode de M. Palos.
CONDITIONS POUR MOIS.—Dans la classe, leçons trois fois par semaine, $6 chaque.—Leçons particulières, trois fois par semaine, $12, payables d'avance. S'adresser No. 14, rue de la Bourse des Marchands, (Exchange Place) près du bureau de la poste, entre les rues Douane et Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 8 heures. 13 fev

La meilleure occasion d'acquérir la Langue Anglaise.
UN COURS de langue Anglaise, d'après le *Système Oral*, est ouvert par M. EUGENE ESDRA. rue Conde, No. 162, (maison neuve), entre la rue de l'Hôpital et la rue du Quartier. Les personnes qui désireraient le suivre et apprendre facilement à parler et à écrire l'Anglais, y seront admises comme suit:
Les demoiselles de une heure à deux heures et demie. Les jeunes gens de sept heures à huit heures et demie du soir.
Conditions: $6 par mois d'avance.
M. Esdra continue à donner des leçons en particulier et à recevoir des pensionnaires dans sa famille.
6 mars—1m

EN magasin et à vendre par le soussigné, 3,500 fusils de munition bien conditionnés, sur échantillon. S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21 Gravier
24 mars

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux.
200,000 étiquettes dorées, à $4 le mille;
50,000 capsules à bouteilles; 500 1/4 boîtes sardines;
16 caisses, 12 bouteilles à la caisse, fruits au Jus;
11 do. 24 1/2 do do.
S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21 Gravier
24 mars

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Monument, du Havre—100 paniers champagne bonne qualité. S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21 Gravier
24 mars

EN magasin et à vendre par le soussigné—3000 caisses vin blanc et rouge; 200 caisses do do 24 demi bouteilles à la caisse, 400 paniers huile de Marseille et de Bordeaux. S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21 Gravier.
24 mars

RICHARD HAGAN & CO., 13, CANAL-ROW.
OFFRENT en vente en lots convenables aux acheteurs, café Rio fin vert de la montagne, Havane, la Guayra, Maracaibo, et Java vieux gouvernement; blancs de baleine de New Bedford et tous les autres articles dans notre ligne d'affaires.
LIQUEURS—1 pipe eau de vie de Cognac, 1 poinçon vieux rhum de la Jamaïque (âgé de 30 ans), une petite quantité de whisky vieux de blé (sans pareil) vin rouge en barriques et en caisses, qualité supérieure et un assortiment de vins de toutes qualités, qui ont été choisis avec beaucoup de soin.
BEURRE [illegible] aussi bien [illegible] celui de Philadelphie. Nous recevons [illegible] 20 mars

DIVERS—3000 galons huile [illegible] blanche d'été et d'hiver épurée; 3000 do huile de baleine [illegible] épurée; 70 barils huile des Tanneurs; 600 [illegible] baleine New Bedford et Boston; 300 caisses [illegible] composition; 100 do de l'Etoile; 300 caisses [illegible] No. 3; 50 boîtes thé, Pouchong; 1000 barillets [illegible] tis; 800 barillets blanc de plomb No. 1, et extra [illegible] de peinture noire anglaise, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co, 12, Vieille Levée.
19 mars

AVIS AUX EMIGRANS EUROPEENS ET AUTRES, TERRES A VENDRE.
Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser pour plus amples renseignemens, au soussigné. GIFFARD,
Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la cathédrale appartenant à M. Courvoisier, cultivateur.

A LOUER—Une maison en briques et à deux étages, avec cuisine, haute et cour dans le fond, située au No. 22, rue Poucher près celle Julie. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux ou à EMERSON, TOURNE & Co, 158, Tchoupitoulas.
27 mars

A LOUER—Le magasin situé No. 9, quai Front Levée entre Bienville et Douane, et le haut de la maison située rue St Philippe, No 43, entre Condé et Royale. On pourra entrer en possession immédiatement. Le loyer sera modéré. S'adresser à J. KOHN, au Merchants Exchange.
27 mars—12

MAGASINS A LOUER—Le beau magasin à quatre étages et à l'épreuve du feu, situé rue de la Commune, No 50. S'adresser à NORTH & BROTHERS.
25 mars

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.
L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Brahma, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor, à la Polka, Mazurka [illegible]
Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que [illegible] gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.
Aussi de Tampico—10 balles Panama, qu'ils [illegible] très bas prix. [illegible]

FICELLE—100 balles ficelle [illegible] à vendre par [illegible] BUCHANAN & CO [illegible]